

Dans le cadre du plan de féminisation de la F.F.TRI, un nouveau label « Triathlon Mixité » a été mis en place en 2015 par chaque Ligue Régionale volontaire afin de faciliter l'accès à la pratique féminine et mixte sur nos organisations.

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Triathlon a choisi de poursuivre en 2025 la mise en œuvre de ce **Label Triathlon Mixité** pour les organisations de son territoire. Pour satisfaire ce label, l'organisateur devra satisfaire 8 ou 9 critères sur les 9 critères proposés sachant que les 3 premiers critères sont obligatoires car ils représentent le socle commun au niveau national :

- 1 → Un vestiaire pour les femmes et un vestiaire pour les hommes
- 2 → Des départs natation différenciés femmes / hommes
- 3 → Des lots équitables et cohérents doivent être remis aux hommes et aux femmes
- 4 → Égalité des primes individuelles et par équipe
- 5 → Des vélos « ouvriers » pour LA et LE leader
- 6 → Des toilettes pour les femmes et pour les hommes
- 7 → Communiquer « Mixité »
- 8 → Proposer des épreuves pour les débutant(e)s
- 9 → Un classement distinct pour les médias et réseaux sociaux

Un **cahier de préconisations** spécifique à notre Ligue est consultable et téléchargeable sur l'Espace Tri 2.0 ou sur le site de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Triathlon :

<https://www.auratriathlon.com/page/2665598-mixite>

Procédure de demande de label en 2025 :

- L'**inscription à ce label** se fera sur l'Espace Tri 2.0 lors de l'inscription de votre manifestation au calendrier.
- Un **contrôle des critères** sera effectué le jour de l'épreuve par un membre du Conseil d'Administration de la Ligue ou par le Référent Mixité ou par l'Agent de développement avec la personne responsable de ce label au sein de l'organisation.
- La **fiche d'évaluation** sera adressée au Référent Mixité à l'issue de la manifestation.